

Mettre fin à la précarité dans la fonction publique : **urgence !**

1 MILLION D'AGENTS NON TITULAIRES DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

CAE, CAV, CUI, AE, AED, contractuels, vacataires...EVS, AVS, enseignants, assistantes maternelles, familiales, personnels administratifs, techniques, de santé,

SOUMIS À LA PRÉCARITÉ PERMANENTE !

Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrats

- Contrats de plus en plus courts
- Temps incomplets ou partiels imposés
- Fins de contrats injustifiées et sans prime de précarité
- Retard de versement des salaires et des indemnités de chômage

AUX DROITS REDUITS EN TERMES DE :

- Rémunération
- Carrière
- Congés
- Maladie
- Action sociale
- Formation professionnelle, préparation aux concours

Toujours plus nombreux !

+ 200 000 de 1998 à 2008 ;
en moyenne + 2,8% par an
mais + 3,8% entre 2007 et 2008,
du fait de la fonction publique d'Etat et de la Territoriale.

→12% des agents de l'État,
→16% de ceux des hôpitaux et établissements de santé,

→21% dans les collectivités territoriales (FPT).

Ces chiffres sont sous-estimés.

Les emplois aidés (145.100 bénéficiaires), les assistantes maternelles (55.000) et les médecins hospitaliers (75.000) ne sont pas comptés ! La population de précaires est plutôt composée de **jeunes** et les **femmes** sont **majoritaires (57%)**.

À L'OFFENSIVE AVEC LES NON TITULAIRES POUR :

- ✓ Plan de titularisation pour tous les non titulaires avec création de tous les emplois nécessaires.
- ✓ Meilleur transfert des droits et meilleure reprise de l'ancienneté au moment de la titularisation.
- ✓ Limitation drastique des dispositions permettant le recours aux agents non-titulaires par un encadrement strict et précis des conditions de recrutement pour les emplois saisonniers ou occasionnels, ou lorsqu'il n'existe pas encore de corps de fonctionnaires avec création de tous les emplois de titulaires nécessaires.
- ✓ Abrogation des articles législatifs autorisant le recrutement par les agences d'intérim.
- ✓ Rejet du « contrat de projet » qui ne serait plus basé sur la durée de la relation de travail, mais sur la réalisation de l'objet du contrat.
- ✓ Mise en place de tous les moyens de contrôle pour les représentants syndicaux.
- ✓ Amélioration des conditions d'emploi, de salaire et des droits sociaux des agents non-titulaires.
- ✓ De réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.

Jeudi 20 janvier

journée nationale d'action contre la précarité dans la FP
à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires Fonction Publique
**Dans l'Oise, rassemblement à 17H30 devant
la Préfecture, Beauvais.**



Tous ensemble pour dire STOP à la précarité dans la Fonction publique.